



**CGG**

**Société anonyme au capital de 7 099 488 €**

**Siège social : <sup>1</sup>Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine - 75015 Paris  
969 202 241 R.C.S. Paris**

**Communiqué relatif au rejet des résolutions N° 13 et 16 par l'Assemblée Générale  
du 15 mai 2019**

Paris, le 20 mai 2019.

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 15 mai 2019 à l'issue de l'assemblée générale mixte tenue le même jour, a pris acte du vote négatif des actionnaires de CGG sur les résolutions N° 13 relative au vote « *ex post* » sur les éléments de la rémunération de M. Jean-Georges Malcor due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 et N° 16 relative au vote « *ex ante* » sur les principes et critères applicables à la rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2019 qui leur ont été soumises.

Le Conseil rappelle aux actionnaires de la Société qu'en conséquence du rejet de ces résolutions :

- la Société ne versera pas à M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général jusqu'au 26 avril 2018, la rémunération exceptionnelle d'un montant de 75 000 € dont le paiement était soumis à l'approbation de l'assemblée générale;
- en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, les principes et critères applicables à la rémunération de l'actuel Directeur Général au titre de l'exercice 2019 seront ceux approuvés par l'assemblée générale mixte du 26 avril 2018, qui continuent de s'appliquer.

Le Conseil et le Comité de nomination et de rémunération entameront une réflexion sur les ajustements à effectuer à la politique de rémunération du Directeur Général pour qu'elle emporte l'approbation des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

**Contact CGG :** Direction Juridique  
27, avenue Carnot, 91300 Massy

---

<sup>1</sup> Conformément à l'approbation de la 17ème résolution de l'Assemblée Générale du 15 mai 2019, le siège social de la Société sera transféré au 27 avenue Carnot, 91300 – Massy à compter du 31 mai 2019.